Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900302-20251204-CM20251251-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 4 décembre 2025

Date de convocation :28/11/2025
Date d'affichage :28/11/2025
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents :22
Votants :22

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON –Eric LE DUFF – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO – Rachel BOUTOUILLER - Olivier LE BIHAN —Delphine PRIGENT -Sébastien LE LEZ- Edwige VAN GAALEN - Sylviane LETTY –Jean-François SALAUN -Natalia DELACOURCELLE –Valérie QUERE - Laurent PHILIP – Régis QUERE – Laura MILIN - Aurélie RIOU –Philippe BOREL– Marion CABIOCH – Jean-Paul JACQ – Charles de KERMENGUY –Gerda BOLTON DE BIE– Gwénaëlle ARGOUARCH – Ewen LE BORGNE – Philippe MONNIER

à l'exception de : Olivier LE BIHAN - Delphine PRIGENT - Edwige VAN GAALEN – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON DE BIE

Procurations :
Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO
Delphine PRIGENT pour Roger GUILLOU
Edwige VAN GAALEN pour Sylviane LETTY
Charles de KERMENGUY pour Philippe MONNIER
Gerda BOLTON DE BIE pour Gwénaëlle ARGOUARC'H

Marlène ILHEU a été élue secrétaire de séance.

5 1 Affaires foncières : Vente d'une fraction de terrain communal rue des Hortensias : parcelle BE 308 et fraction de la parcelle BE 306 à la SARL TREDOM

Dans le cadre d'un projet de lotissement privé porté par la SARL TREDOM, rue des Hortensias, il est projeté de vendre une fraction du domaine privé de la Commune, afin de finaliser les accès du futur lotissement.
La parcelle BE 308 et une fraction de la parcelle BE 306, jouxtant le Hangar communal de l'Armorique, pour une superficie d'environ 450 m2 feront l'objet d'une vente au prix de 35,00/m2. L'ensemble des frais de géomètre et d'acte sera à la charge de l'acquéreur.

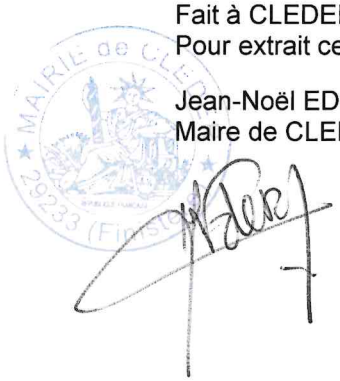
Le projet est illustré par les plans joints en annexes (plan d'aménagement et cadastre).

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900302-20251204-CM20251251-DE

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
-de fixer le prix de vente à 35,00 €/ m2,
-d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente, et tout autre document afférent.

Fait à CLEDER, le 15/12/2025
Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN
Maire de CLEDER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication